



Ne marche pas devant moi, je ne suivrai peut-être pas.
Ne marches pas derrière moi, je ne te guiderai peut-être pas.
Marches juste à côté de moi, et sois mon ami.
Albert Camus



Edito

Vous avez entre les mains un journal « made in ASP », fruit d'une mise en commun de compétences, de convictions et de motivations.

La Commission Communication a ressenti le besoin de le créer elle-même en innovant, pour rapporter le plus fidèlement possible ce qui fait la particularité de notre association, c'est-à-dire notre motivation commune : accompagner la vie qui se retire, manifester sa solidarité à l'égard de celui qui est devenu vulnérable parce que chaque être humain a droit à une fin de vie digne et respectueuse.

L'ASP qui aura 30 ans en 2018, est la somme considérable, de cette motivation, des énergies, des dons de soi, d'ouverture et d'attention bienveillante concernant tout ce qui caractérise les soins palliatifs. Cela nous a permis d'acquérir des compétences, avec la volonté d'utiliser des moyens actuels pour vous informer, et faire de ce journal un outil qui nous rassemble, nous rapproche, et que nous partageons, comme notre motivation.

Echanger sur nos modes de fonctionnement en équipe, connaître et s'interroger sur la loi LEONETTI, comprendre les ressentis, découvrir un bénévole, et suivre l'actualité..., c'est ce que nous vous proposons avec trois numéros par an de ce journal.

Encadrer la vie de notre association, vous informer en toute simplicité par l'image, l'écriture, la couleur, la fantaisie et l'émotion seront désormais le nouvel habit « des Nouvelles... » !

La Commission Communication

Sommaire

• VIE DE L'ASP

Portrait de bénévole	p.2
Loi LEONETTI, 10 ans après	p.3
Congrès de la SFAP juin 2015	p.3
Comment ça se passe dans votre équipe ?	p.4
Accompagner et transmettre	p.6
Le temps du deuil	p.8

• LES BREVES

• AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT

Demandes d'euthanasie	p.10
Nous avons lu...	p.10

• PAROLES

Vous	p.11
Lettre à un mort	p.11

Agenda

3 octobre	Forum des associations
10 octobre	Journée Inter ASP
16 octobre	Collège Infirmier SFAP
8 décembre	Journée 10 ans Loi Léonetti Conférence Jean Léonetti

À tous les bénévoles

Ce journal est le votre, il vous est adressé, il parle de vous, de vos engagements. Il est fait aussi pour vous informer de tout ce qui se passe à l'ASP, de nos réussites, de nos questionnements, de nos projets, et de tout ce qui concerne l'actualité au niveau médical au niveau des soins palliatifs et de la fin de vie.

Faites nous part de vos commentaires, de vos suggestions, mais aussi de vos critiques.

Faites nous des propositions, envoyez nous des résumés de livres que vous avez aimés, ou qui vous ont dérangés. Envoyez nous des poèmes, des citations, des textes de votre composition...

Racontez nous un accompagnement qui a été particulier, faites nous partager des moments d'émotions.

Racontez nous, ou une situation comique que vous avez vécue, ou peut être des moments drôles de votre temps d'accompagnant bénévole ?

Nous avons besoin de vos idées pour faire de ce journal un espace de partage et d'échange, et pour être au plus près de nos interrogations et de nos réflexions.

La bibliothèque est accessible aux heures d'ouverture des bureaux de l'ASP, et dans la mesure où la grande salle est disponible (salle régulièrement occupée par des réunions et des formations).

Elle est également accessible avant les groupes de paroles et les formations.

Chaque année l'ASP fait l'acquisition de nouveaux ouvrages, mais vous pouvez nous faire don de livres que vous avez déjà lus et qui concernent nos activités.

Liste des ouvrages consultable sur www.asp-toulouse.com

Le comité de pilotage

Composé de membres permanents, c'est un outil de gestion de l'association au quotidien. Organisme de terrain, il permet la germination d'idées nouvelles, et l'échange des informations entre les divers responsables. Il gère les dysfonctionnements. Tout membre de l'ASP peut assister au comité de pilotage s'il a une question à poser ou un problème à soumettre, à condition d'en faire la demande au préalable. Il se réunit le lundi de 14h30 à 17h.

La bibliothèque

Portrait de bénévole

Michelle DARANAS : beaucoup de temps donné à l'ASP !

« L'ASP est un formidable moyen mis en place au service des institutions, pour le confort des personnes malades. Fort de toutes ces expériences au fil des années, l'association n'a de cesse de faire de ce bénévolat, un bénévolat de qualité, et prendre soins de ses bénévoles en fait partie »



En septembre 1998 Michelle fait partie des futurs bénévoles qui commencent la formation à l'accompagnement, puis intègre l'équipe du domicile. A l'époque les accompagnements à domicile étaient amenés par l'infirmière de la ligue contre le cancer qui était vacataire à l'ASP.

Peu à peu le nombre de bénévoles augmente, et l'ASP se restructure. Des équipes se mettent en place sous la responsabilité d'un coordinateur.

Puis en 2000, l'institut Claudius Regaud, sollicite l'ASP pour la présence de bénévoles ; la convention est signée, Michelle participe à la mise en place de l'équipe, et en sera la coordinatrice jusqu'en 2012.

En même temps, membre du Conseil d'Administration, et membre permanent du comité de pilotage, Michelle représente aussi l'ASP pour parler du bénévolat d'accompagnement, jusqu'en 2011, où elle suit la formation au recrutement proposée par l'UNASP, et depuis elle fait partie de l'équipe de recrutement de l'ASP, ce qui nous permet de la retrouver, et nous savons que pouvons compter sur sa présence lors des manifestations ponctuelles.

« Mes souhaits pour l'ASP : Les besoins sont grands. Pouvoir accompagner plus de personnes, avoir plus de bénévoles, pouvoir faire connaître l'association (en lien avec l'actualité et la loi Léonetti). Je souhaite que l'ASP continue de s'entourer de personnes qui allient ouverture du cœur et compétences »

8 décembre 2015, Journée et Soirée Léonetti

«Maladie grave, fin de vie et Loi LÉONETTI 10 ans après»

L'ASP avec un collectif d'associations : Les petits Frères des Pauvres, ALMA 31, l'Espace de Réflexion Ethique Midi Pyrénées, le réseau de soins Palliatifs Reliance, organisent une journée consacrée à la loi Léonetti, le droit des malades et la fin de vie ainsi qu'une soirée grand public avec l'intervention de Monsieur Jean Léonetti.

Le cadre historique et l'actualité législative, l'état des lieux des structures de soins palliatifs, les directives anticipées, la souffrance globale, les symptômes, seront les thèmes des interventions de juristes, médecins et philosophe, pour cette journée destinée aux soignants mais aussi au grand public à l'amphithéâtre Pierre Paul Riquet de l'hôpital Purpan de Toulouse.

Monsieur Léonetti interviendra lors de cette journée et animera une **conférence grand public en soirée** à

l'Université Toulouse Capitole, Amphithéâtre Mestre de 20h à 22h

Merci de diffuser le plus largement possible cet événement.

Pour plus d'informations : Programme, Inscriptions et Réservations

www.asp-toulouse.com / asp.toulouse@free.fr



21ème Congrès SFAP 25 au 27 juin 2015 Partager et transmettre

Jean LEONETTI a ouvert ce congrès, en parlant des enjeux d'une nouvelle loi et du souci que nous devons avoir de respecter l'individu et ne pas l'abandonner. Médecins, Professeurs, philosophes et psychologues se sont succédés durant ces deux journées, pour déclencher une réflexion sur ce qui fonde les savoirs de chacun, et de s'interroger sur ce que nous transmettons : des savoirs, des connaissances, des informations ?

Comment mettre en valeurs des « savoirs expérientiels » ceux des patients, des soignants et des bénévoles ?

Ce 21ème congrès de la SFAP, qui avait lieu à Nantes, a rassemblé 2500 personnes toutes très intéressées, venues de toute la France, de la Belgique de la Suisse.

Etaient présentes de nombreuses associations d'accompagnement de fin de vie : JALMALV, Les Petits Frères des Pauvres, Alliance, l'Albatros et bien sur les ASP.

Pour en savoir plus sur ce congrès : congres.sfap.org ou www.sfap.org,

Françoise Moulis



Résumés des ateliers disponibles à la bibliothèque de l'ASP

Comment ça se passe dans votre équipe ?

Les bénévoles de l'Hôpital Garonne : s'adapter, s'intégrer, être là !

Après avoir œuvré durant de longues années à l'Hôpital de La Grave, c'est en mai 2010 que notre équipe de bénévoles a suivi tous les services de soins de cet établissement et a intégré avec eux les nouveaux bâtiments de l'Hôpital Garonne 224, rue de Casselardit à Toulouse, dans un nouveau et immense complexe médicalisé correspondant à l'ancien Hôpital Purpan.

L'imposant bâtiment flambant neuf aux capacités d'accueil décuplées, dans lequel nous aménageons, nous a permis de restructurer et d'organiser confortablement et efficacement nos accompagnements dans les différents services qui nous étaient réservés.

Cette Unité de Soins Longue Durée (USLD), puisque c'est comme cela qu'elle se nomme, regroupe 180 lits sur 4 niveaux

L'accueil principal se fait curieusement par le niveau 2 dans lequel nous intervenons, ainsi que dans les deux autres étages inférieurs. Chaque niveau intègre deux services de chacun une vingtaine de lits, gérés par un médecin, un cadre de santé et du personnel dédié par étage.

Seul le rez-de-chaussée comprend également un service dédié aux per-

sonnes instables ou psychiatriques dans lequel nous intervenons également.

Après avoir subi, à cause ou à l'occasion de ce déménagement, une perte importante de nos bénévoles, l'équipe s'est peu à peu étoffée malgré une remise en place difficile des différents services de soins, principalement en raison de gros problèmes de personnel nécessitant le recours quasi permanent à des intérimaires qui interviennent très régulièrement et toujours dans l'urgence.

Au fil du temps les relations avec l'équipe soignante se sont progressivement améliorées ce qui nous a permis de nous intégrer dans ces services et d'être aujourd'hui mieux reconnus.



Martine



Margaux



Didier



Marie-Hélène



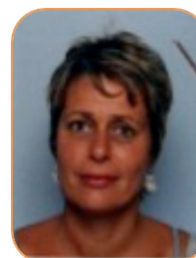
Claire



Bruno



Marie-Renée



Dorothee



Jean

Une équipe importante mais insuffisante !

Notre équipe se compose de 10 bénévoles dont deux d'entre eux ont souhaité faire une pause dans l'accompagnement du fait de problèmes personnels. D'autres, pour des raisons professionnelles, ne peuvent assumer régulièrement leurs interventions.

C'est pourquoi, malgré un nombre conséquent de bénévoles il nous est bien difficile de répondre avec la disponibilité nécessaire à la trentaine de personnes que nous avons à accompagner à ce jour.

Par contre, la très grande richesse de nos interventions réside dans la nature des maladies rencontrées et dans la durée moyenne des séjours.

En effet, nos accompagnements sont sur la durée et il n'est pas rare que certains s'étalent sur de nombreuses années. Ils s'orientent aussi, prioritairement, sur des personnes esseulées, abandonnées volontairement ou par nécessité par leurs familles, amis ou certaines circonstances de la vie.



Hôpital Garonne

villa
Ancely
SUPEA

Importance des liens, richesse de l'accompagnement

Souvent considéré à juste titre comme leur avant dernière demeure, ce lieu concentre donc un immense creuset d'attentes et d'émotions qui ne demandent qu'à s'exprimer auprès des seules personnes issues de la société civile qui les prennent encore en considération. Notre rôle de bénévole est, dans ce lieu, particulièrement justifié.

Des liens d'une grande richesse, voir pathétiques, dans cette « attente » quelques fois interminable de la fin, se nouent, générant des relations profondes et des complicités fortes entre des êtres exclusivement préoccupés par l'immédiateté de leur relation et la richesse qu'elle leur procure consciemment ou inconsciemment.

Ces relations humaines vécues comme à l'écart de la société se nourrissent de ces interminables interrogations sur le sens de la vie, sur ces vies soit disant « bien remplies » ou « ratées », pleines de regrets ou de gratitude que certains s'évertuent inlassablement à caractériser afin de leur donner au moins un sens, une valeur, une existence, pour quelques temps encore.

Les regards et les silences sont lourds de sens et d'émotions, car la parole, elle, a parfois déjà disparu, que les gestes sont gourds ou définitivement impossibles et que seules la présence, la chaleur humaine, nourrissent des êtres qui se rapprochent, bienveillants l'un pour l'autre.

De très beaux moments partagés avec les personnes rencontrées et accompagnées, mais un gros travail de fond à continuer, à approfondir au niveau de la structure elle-même pour que les personnes soient vraiment respectées dans ce si long chemin de la fin de vie.

Nicolas COURQUIN
Coordinateur



« Le fait que cette vie ne reviendra plus jamais est peut-être ce qui nous la rend si douce. »
Emily Dickinson

Accompagner et transmettre

Parmi les tâches demandées aux accompagnants bénévoles, la transmission nécessite un minimum d'organisation ainsi que quelques règles.

Transmettre, c'est passer une information d'une personne à une autre.

Transmissions orales et écrites, nécessité de laisser une

trace de nos interventions, tout en se souciant de respecter les propos entendus par les personnes que nous accompagnons, mais aussi savoir faire remonter auprès de l'équipe soignante des ressentis ou des observations qui pourraient les aider dans la prise en charge de ces personnes.

Transmettre également aux autres bénévoles, afin de partager, afin de comprendre...

Pour les bénévoles, il est important de dissocier dans les transmissions, ce qui est de l'ordre de son ressenti et ce qui est de l'ordre des données du malade, mais cette dissociation est parfois difficile à faire.

Notre bénévolat est encadré juridiquement par la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. Cette loi qui, entre autres, définit les droits des personnes malades, par son ordonnance du 22 juin 2000 pose le cadre de l'intervention des bénévoles et oblige les associations à établir une convention avec les établissements, convention qui détermine les modalités de cette intervention.

L'article 7 de la convention type annexée au décret du 16 octobre, fait obligation d'information réciproque dans le

respect du secret professionnel. Les bénévoles s'engagent à respecter le caractère confidentiel des informations qui pourraient leur parvenir concernant le patient, le personnel et l'institution. Le secret professionnel doit être respecté par l'équipe soignante pluridisciplinaire et le personnel de l'établissement. Le bénévole doit aussi le respecter. C'est la notion de « secret partagé ».

Il faut donc définir ce que l'on entend par transmissions ainsi que leur cadre légal.

Les transmissions orales des soignants aux bénévoles

Elles se font généralement à l'arrivée des bénévoles dans le service.

Les transmissions orales des soignants aux bénévoles sont obligatoires (obligation d'informations réciproques) et utiles (assurent le lien entre les bénévoles et le personnel soignant, renforcent l'esprit d'équipe) et les aident à mieux accompagner les patients.

De quelles informations le bénévole a-t-il besoin ?

- Environnement et histoire socio-familiale du patient
- Le patient est-il informé de son état (SP ?) ? En connaît-il la signification ? Son pronostic vital ? Que sait la famille ?
- Le malade et sa famille ont-ils été informés de la présence des bénévoles dans le service ?
- Informations sur l'état physique du patient afin que le bénévole puisse se préparer psychologiquement avant la rencontre (odeurs, plaies, dégradations dermatologiques etc.)
- Enfin le bénévole recevra des informations sanitaires : fausses routes, défaillance visuelle ou auditive, douleurs osseuses, paralysie... Précautions à prendre : masque, blouse...
- Etat de conscience, confusion, fatigue... des éléments qui pourraient inquiéter les bénévoles : agitation, hallucinations, hémorragies... ainsi que la présence d'une souffrance.

L'enjeu de ces transmissions, leurs limites comme leur richesse, c'est la subjectivité de leur contenu, dans ce moment d'échange traversé d'affects et d'interprétations. Ces interprétations et cette subjectivité sont pour les bénévoles à la fois une information et une richesse, mais ils doivent aussi s'en détacher pour entrer en relation avec les patients. C'est pourquoi un certain nombre de bénévoles préfèrent aborder le patient sans aucune information préalable.

Les transmissions orales des bénévoles aux soignants

Elles se font après chaque accompagnement ou à la fin, et elles ont pour objet de transmettre les demandes exprimées par le malade ou ses proches et de signaler des changements ou dégradations

par rapport aux informations déjà reçues, dans l'intérêt du malade. Le bénévole peut aussi exprimer un ressenti personnel.

Les transmissions orales entre les bénévoles

Elles se font souvent par téléphone auprès du bénévole suivant, ainsi qu'auprès du coordinateur d'équipe.

Les transmissions écrites des bénévoles

Le cahier ou classeur de liaison est un outil mis en place par l'ASP pour coordonner l'action des accompagnants bénévoles au sein de l'institution. Il est mis à la disposition des professionnels de santé dans le but d'optimiser leur partenariat. **Ce cahier ou classeur est la propriété de l'ASP. Son mode d'archivage et sa destruction relèvent de la responsabilité de l'ASP.**

Ces transmissions écrites sont un des fondements de l'équipe. Elles créent des liens dans le groupe et permettent des relais indispensables pour assurer la continuité de la prise en charge du malade et de ses proches. Le bénévole peut déposer les éléments de son ressenti et faire état de la dimension relationnelle de sa rencontre avec les patients. Ce faisant, il clôt son temps d'accompagnement en passant le témoin au bénévole suivant.

D'une façon générale, il importe de se poser la question de l'**utilité et de la pertinence de l'information** que l'on va écrire. Il convient aussi de s'interroger sur le caractère éventuellement préjudiciable qu'elle peut avoir pour le malade.

Exemples d'informations à transmettre : L'identité du malade ou le numéro de sa chambre. L'indication des autres personnes présentes ainsi que leur lien de parenté ou relationnel

La situation familiale et sociale (éventuellement sa culture ou sa religion)

L'état du malade : anxiété, tristesse, euphorie, agitation, difficultés respiratoires ou de compréhension, douleurs, risque de contagion ou précautions à prendre en matière d'hygiène et de contact...

La tonalité générale de l'échange : détendu (ou non), agréable, grave, chaleureux, apprécié, émouvant

Noter ce qui préoccupe le malade, son état d'esprit ; le contenu de l'échange. Ne pas hésiter à restituer ses propos par des citations restituées entre guillemets.

Dans le cas d'une information confidentielle, le bénévole devra discerner ce qui peut être –ou non – écrit. La transmission de l'information pourra-t-elle contribuer à un meilleur accompagnement du malade ? Dans cette hypothèse, la notion de confidentialité s'étendra au groupe de bénévoles qui sera alors tenu de respecter ce nouveau cercle de confidentialité.

Lorsqu'ils transmettent, les bénévoles engagent leur responsabilité person-

nelle mais aussi celle de leur association.

Conseils pratiques pour la rédaction : Rester neutre, ne pas porter de jugement ; faire des constats, pas de commentaires ou analyses personnelles ; utiliser un style direct, des phrases courtes, des termes prudents ; citer autant que possible les mots du malade, de ses proches ou des soignants ; ne pas transcrire d'information médicale.

Les transmissions, même écrites, n'ont pas pour objectif la conservation d'une mémoire, ni celle de l'équipe, ni celle du malade accompagné. Elles n'ont donc pas vocation à être conservées.

Cependant, Il faut conserver ces transmissions pendant au moins un an, et ensuite les détruire soit par une déchiqueteuse, soit par le feu.



Les modalités de transmission sont à discuter, à définir et à réévaluer régulièrement en équipe de bénévoles et avec les soignants.

Il faudrait s'entendre sur la nature des informations à transmettre ; donner des règles simples sur la manière de transmettre ; dissocier les éléments de transmission destinés aux soignants de ceux qui s'adressent au bénévoles ;

éviter, avec les soignants, tout terme pouvant être interprété comme une critique.

Les transmissions orales et écrites visent à donner aux autres membres de l'équipe interdisciplinaire les informations objectives et concises permettant de passer le relais ou d'apporter une amélioration dans la prise en charge.

Mireille FOURQUET

Avec l'aide des travaux sur ce thème réalisés par les ASP des hôpitaux de la Catho de Lille, l'ASP de Béthune, l'ASP Artois, l'ASP Armorique, l'ASP Haute Vienne, présentés au dernier congrès de L'UNASP, à Paris, en octobre 2014

Le temps du deuil

Au téléphone ou en entretien, les bénévoles de l'équipe Deuil sont là, pour permettre ce temps nécessaire, pour une reconnaissance de ce deuil, pour un lent retour à la paix. C'est également un temps de partage, une richesse. Voici ce qu'en disent Pauline et François, qui font partie de cette équipe.

J'aime l'existence du groupe de deuil au sein de l'ASP, car il valide les besoins spécifiques des personnes passant par un deuil. Il reconnaît l'importance des émotions traversées par ce deuil.

Notre société moderne donne peu d'espace à ce qui n'est pas du domaine du rentable.

Elle passe facilement et rapidement sur une fin de vie.

Le comportement de cet adolescent de 15 ans qui vient de faire une Tentative de Suicide en est le reflet : Il répondait à sa maman qui lui disait :

" Pourquoi as-tu fait cela ? Tu ne pensais pas que ça nous ferait de la peine ?

- mais non, je pensais que ça serait comme pour grand père. Il est mort, on a fait l'enterrement et on n'en parle plus... je pensais que ce serait pareil."

... on n'en parle plus ... on ne sait plus en parler ? On n'ose plus en parler ? On ne veut plus en parler ? ...

Le groupe Deuil de L'ASP donne du temps et de l'écoute à ceux qui passent par cette épreuve de la vie. L'endeuillé est reconnu dans la souffrance que lui impose cette blessure. .

Selon le lien qui l'unissait au disparu, la souffrance est plus ou moins intense. Mais il y a toujours un choc violent

qui se vit par cette rencontre avec la mort. Il est bon d'apprendre, au cours d'un bon accompagnement que ces émotions vécues sont normales. L'humain, face à la mort, est amené à réfléchir au fait que son intelligence et ses raisonnements ne peuvent pas tout expliquer. Il est alors conduit à s'interroger sur les questions existentielles de la vie.

Être bénévole dans le groupe de deuil, de l'ASP Toulouse .

Pour moi-même, j'apprécie beaucoup de me retrouver dans ce groupe où nous discutons ensemble face à des situations profondément émouvantes.

Nos ressentis sincères et partagés sont très enrichissants. En tant que bénévole, c'est toujours avec appréhension que je me prépare à écouter une personne qui vient parler de son deuil et partager sa douleur.

Mon désir est d'être une oreille accueillante et chaleureuse afin que l'endeuillé se sente libre de parler, de pleurer ou même de réfléchir en silence dans un espace bienveillant, intime et personnel.

Mon espoir est que peu à peu se fasse de nouveau en elle, un chemin de vie.

Pauline

Une posture, une écoute, un regard

Voilà comment je me sens impliqué dans la relation d'accompagnement des personnes endeuillées.

L'espace d'une alliance, l'espace possible d'une mise en mots.

Ma posture, mon écoute, mon regard pour pouvoir faire face à l'horreur de ces dires sur ces souffrances qui semblent pourtant quelquefois indicibles.

Pouvoir montrer, témoigner que nous ne nous dérobons pas, que nous pouvons faire face à la violence et l'anéantissement de cette souffrance sans toutefois la minimiser, la réduire par des maladresses ou des silences gênés.

Un espace qui protège

Faire savoir qu'ici nous pouvons entendre, prendre le temps du parler autour de la vie, de la mort, de la vie avant la mort, de la maladie.

Echapper ainsi à l'omerta sociale qui enferme et étouffe la personne endeuillée en l'incitant à rapidement

« tourner la page ». Donc, écoute, paroles, silences aussi, des silences de la personne endeuillée qui ne peut pas toujours traduire avec des mots la complexité et parfois les paradoxes de ses émotions ou non émotions.

Le silence aussi de celui qui prête son oreille.

Une relation en mots et en silences

Un silence, mon silence qui ne signifie pas transparence, mais qui au contraire donne une consistance aux propos de la personne endeuillée.

Une sorte de validation de son indicible douleur/ souffrance.

Un silence qui accueille, qui valide, qui dit que je peux écouter et entendre ce propos, même silencieux, qui semble ne pas pouvoir être déposé ailleurs et si paradoxale-ment surtout pas auprès des plus proches.

Ces larmes aussi, qui, quand elles peuvent couler, peuvent être entendues validant ainsi tout leur contenu.

L'assurance, la confirmation, la réassurance que tous ces ressentis si déconcertants sont si légitimes.

asp deuil,
à votre écoute

du lundi au vendredi

9h30—11h30

05 61 23 71 88

Un temps respecté avec un début et une fin

Etre là, ici et maintenant, entretiens après entretiens. Etre là, ensemble dans ce même espace d'ouverture et d'intimité ou l'endeuillé peut exister dans sa réalité, simplement reconnu par ce témoin qui peut accueillir des paroles qui semblent ne pas pouvoir être reçues ailleurs. Par cette écoute, le sentiment de valider l'expression nécessaire de cette souffrance qui s'en trouve, grâce à cet acte, légitimée. Et la personne endeuillée reconnue dans sa fragilité...

N'est ce pas ce sentiment d'être reconnu en souffrance qui permettrait d'aller un peu plus loin sur le chemin d'une forme d'acceptation ?

L'espace d'une alliance, l'espace possible d'une mise en mots.

Et pourtant, rien ne s'efface

Ceci n'efface pas l'objet de la souffrance, l'objet de ce deuil nécessaire pour retrouver l'espace de la vie. Et pourtant...L'apaisement semble venir, doucement. Il semble installer au fil du temps et des rencontres, au fil des mots... un peu de calme, un peu de paix...Comme un répit porteur et annonciateur d'un autre possible, d'une autre alternative créant un nouvel espace, comme une brèche annonçant la possibilité que se dévoile un sens possible, sorte de réhabilitation d'un nouvel espace de vie.

Ainsi, semblent se répéter ces répits constructeurs d'une nouvelle réalité qui semblerait devenir, petit à petit, acceptable.

François

Article rédigé pour la Revue EMPAN n°97 Mars 2015

LES BREVES

N'oubliez pas

La journée inter ASP aura lieu le 10 octobre 2015 avec Christophe Pacific

A ne pas manquer

8 décembre 2015 Journée et Conférence « Loi Léonetti, 10 ans après »

A bientôt !

Hélène Détoche, secrétaire des pôles structure et bénévoles s'absente durant 10 mois de l'ASP, pour une reprise d'études.

Bienvenue !

Hakima Dagdag sera la nouvelle interlocutrice à l'ASP.

Les nouveaux !

19 nouveaux bénévoles ont été sélectionnés pour la prochaine promotion de la préparation à l'accompagnement 2015/2016

Venez nombreux!

Le forum des associations solidaires aura lieu le 3 octobre prochain Place du Capitole à Toulouse.

A Voir...

Le nouveau site de la SFAP : www.sfap.org

Et nous aussi...

Le nouveau site de l'ASP Toulouse sera bientôt mis en ligne

www.asp-toulouse.com



Prêts?

Ils ont suivi la préparation 2014/2015, ils sont 9 à rejoindre les équipes des accompagnants bénévoles en institutions et au domicile.



VOUS

Vous, dont les mains m'ont soignée,
 Vous, amies fidèles qui m'avez soignée,
 Vous qui m'accompagnez pour ce départ,
 Je veux par ces quelques mots de mon cœur,
 Vous remercier
 Vous qui avez su me témoigner, attention, présence et délicatesse
 Dans ces moments fragiles et forts ;
 Où je balançais entre les deux mondes,
 L'appel de la lumière et l'amour de tous ceux
 qui m'y avaient précédée,
 Ecartelaient mon cœur et mon âme entre ici et là-bas.
 Ce là-bas que je rejoins maintenant,
 Depuis longtemps j'attendais de pousser la porte du père,
 Mais les rayons du soleil dans le jardin ;
 Le parfum des roses, le couchant sur la mer ;
 Et le collier de tendresse de tous les miens
 Ceux issus de mon amour pour A...
 A l'enfance si tendrement veillée par G...
 Et ceux que mon cœur a choisis,
 Retenaient mon âme, en un filet tissé d'amour.
 Mais ce matin, mon âme s'est élancée,
 Brisant par mon dernier souffle
 Les fils dorés qui me retenaient.
 Je suis redevenue poussière de Lumière, légère.
 Légère pluie d'amour par laquelle je vous bénis

Une personne accompagnée



LETTRE à UN MORT

Comme une fleur printanière déflorée par le vent, offrant tous ses pétales à ce coin de ciel bleu : qui soudainement disparaissent, engloutis dans ce gros nuage blanc : cette pudique larme qui vous a échappé, parcourt votre visage delà bien fatigué.

Dans sa chute d'une lenteur étrange, elle déverse sa musique silencieuse, puis elle disparaît, absorbée par le drap blanc.

Tel un arbre abattu dans cette immense forêt, déchirant dans sa chute ses plus proches, ses semblables, vous étiez allongé sur un tapis de lierre, la forêt embaumée du parfum des fougères.

Dans un profond silence, je sentais mon regard débordant d'attention, cherchant à vous offrir ma fraîcheur ; celle de mon jardin dans la rosée du matin d'été, avec tous ses parfums, avec toutes ses couleurs, avec toutes ses musiques.

J'avais posé ma main sur le bord de votre lit. La paume était ouverte comme pour une aumône. Je n'ai rien demandé : et comme une branche morte qui tombe de son arbre, votre main communiant est venue se poser.

Un bénévole d'accompagnement

Extraits du recueil sur le bénévolat d'accompagnement

« j'ai pu parler a cœur ouvert »

publié par le Collège des Associations de Bénévoles d'Accompagnement de la SFAP





SERVICES FUNÉRAIRES

Nous remercions nos fidèles partenaires,
sans eux l'association et le journal n'aurait pas vie.



Association Loi 1901 sans but lucratif
40, Rue du Rempart St-Etienne BP 40401
05 61 12 43 43 / Fax 05 61 12 32 37 / asp.toulouse@free.fr
ASP Deuil 05 61 23 71 88

Comité de rédaction

Valérie Revol, Mireille Fourquet,
Françoise Moulis, Sophie Delatolas
Hélène Détouche

Parce que mourir isolé aujourd'hui n'est pas acceptable
face aux valeurs que défend notre société.
Parce que chaque personne mérite une fin de vie digne et respectueuse.
Parce que être entendu/écouté jusqu'au bout dans ses choix et ses souffrances,
est pour nous la règle première de ce respect.
Parce que, par nos accompagnements, par notre engagement auprès de ces personnes,
nous témoignons à la fois : de notre solidarité et de notre écoute universelle et singulière
et de notre engagement pour que les soins palliatifs soient compris, soutenus et développés.

Mettons donc notre cœur

A faire entendre la richesse de nos accompagnements

Mettons donc notre énergie

A expliquer, faire avancer, transmettre, nos convictions.

Et parce que la loi LEONETTI avance,

soutenons ses avancées en en parlant autours de nous.

Soyons Solidaires :

- des citoyens qui veulent plus de moyens, de formations,
- du monde médical qui, au quotidien met en pratique ces valeurs
au sein d'établissements public, privé.

QUE NOTRE ECOUTE SERVE A NOUS FAIRE ENTENDRE

Accompagner la fin de vie et la maladie grave.

Votre soutien est pour nous le meilleur encouragement pour l'accompagnement des personnes en fin de vie et gravement malades et servira à soutenir l'ensemble de nos missions de solidarité, d'information et de formation.

Nous vous en remercions.

Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Elles restent strictement confidentielles et ne sont ni échangées ni louées à des tiers. Conformément à la Loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données.

Grâce à vos dons

50€ = 1 personne malade accompagnée

COTISATION ANNUELLE

Bénévole, Cotisation : 25,00 €

Personne physique, Cotisation de soutien : 40,00 €

Personne morale (organismes et institutions) : 100,00 €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ASP Toulouse Reçus fiscaux délivrés

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Soutenez-nous et recevez notre badge « j'aime la vie, je soutiens les soins palliatifs »

DONS

Je souhaite effectuer un don d'un montant de :

45 € 60 € 75€ 100 € Autre€

Règlement par chèque à l'ordre de l'ASP Toulouse Reçus fiscaux délivrés



L'ASP est reconnue d'intérêt général

Pour les particuliers vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Si vous donnez 50 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 33 €